

**LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE MOLEANS  
SEANCE DU MERCREDI 24 JANVIER 2024 à 20 h 00**

CONVOICATIONS DU 16 JANVIER 2024

**ORDRE DU JOUR**

- Travaux de rénovation des extérieurs de l'église St Pierre – demandes de subventions
- Délégation à l'exécutif pour créances irrécouvrables de faible montant
- Questions et informations diverses

L'an deux mille vingt-quatre, le mercredi vingt-quatre janvier à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. **Jean-Luc GRARE**, 1<sup>re</sup> Adjoint de Moléans, M. BROCHARD, Maire, étant empêché.

**Présents** : MM. Jean-Luc **Grare**, Laurent **Plessis**, Mmes Corinne **Girard**, Sophie **Vella**, Emmanuelle **Maupou Dubois**, MM. Brossinsongo **Mbrengea Teh Nzogningamby**, Sébastien **Serreau**, Patrice **Bruneau** et José **Leite De Carvalho**

**Absents excusés** : M. Bruno Brochard (*pouvoir à M. Grare*) et Mme Maryline **Renoncé-Seigneuret** (*pouvoir à Mme Maupou Dubois*)

lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Mme Emmanuelle **Maupou Dubois** a été nommée secrétaire de séance

.....  
*M. Brochard a demandé au secrétaire de séance si le procès-verbal de la séance du 7 décembre 2023 soulève des observations. Il est approuvé par le Maire et le secrétaire.*

**ORDRE DU JOUR**

**Rénovation des extérieurs de l'église – demande de subvention au titre de la DETR 2024 -**

**Délibération n°24-01**

**Rénovation des extérieurs de l'église – demande de subvention au titre du « Plan églises et petits patrimoines remarquables 2024 - Délibération n°24-02**

**Rénovation des extérieurs de l'église – Souscription d'une convention avec la Fondation du Patrimoine - Délibération n°24-03**

**Rénovation des extérieurs de l'église – demande d'aide auprès de l'Association de Sauvegarde de l'Art Français - Délibération n°24-04**

**Délégation à l'exécutif pour créances irrécouvrables de faible montant – Délibération n°24-05**

Séance levée à 21 h 00